



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 6639

### Texte de la question

M. Charles Miossec se félicite de la décision prise, le 12 juillet à Mende, par le Gouvernement de faire de l'aménagement du territoire un des objectifs majeurs de son action. À ce titre, le lancement d'un grand débat national pour préparer le projet de loi d'orientation qui sera soumis au Parlement, au printemps prochain, constitue une excellente initiative. Il est malheureusement nécessaire de se demander si les auteurs du document introductif à ce débat partagent pleinement cette volonté gouvernementale de « faciliter un développement équilibré du territoire national » exprimée par M. le Premier ministre dans sa lettre jointe à cet ouvrage. Le sort réservé, à l'horizon 2015, à la pointe de la Bretagne dans les cartes contenues dans ce document est en effet tout simplement inacceptable. Les réflexions d'aménagement de la façade Atlantique conduisent ainsi à isoler Brest, Quimper et le Finistère par rapport à un triangle Rennes-Angers-Nantes. En matière d'infrastructures, les schémas autoroutiers ou ferroviaires à grande vitesse ignorent totalement la Bretagne occidentale et s'arrêtent à Rennes. L'aéroport de Notre-Dame-des-Landes entre Rennes et Nantes, qui n'est pas encore sorti de terre, se voit reconnaître une vocation internationale dont Brest et Quimper sont exclus. Au plan de la formation et de la recherche, Brest est réduit au rang de centre universitaire, Quimper à celui d'antenne universitaire alors qu'aucun IUT n'est créé à Morlaix. Dans le même temps, Rennes et Nantes sont qualifiées de pôles universitaires européens. Mieux encore les termes « les finistères » ou « finistèrisation » désignent les risques de marginalisation des régions de l'arc Atlantique. Face à ces projections aberrantes contenues dans « l'esquisse de l'ébauche de la France de demain », réaffirme à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sa volonté de voir le Finistère être à égalité de chances avec les autres départements français pour son développement dans le cadre de « la nécessaire solidarité entre les territoires et entre les hommes » rappelée par M. le Premier ministre. Il lui demande de confirmer que c'est bien ainsi qu'il entend que ce débat sur l'aménagement du territoire soit mené.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur certains aspects des cartes et des présentations du document introductif au débat national sur l'aménagement du territoire. Il convient en premier lieu de rappeler que ce document correspond à une introduction au débat national. Il ne se veut aucunement une préfiguration de la charte et du projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire. Sa fonction est de présenter, de la manière la plus objective possible, une image de la France actuelle projetée vers le futur. Il est certain que cette image ne correspond pas toujours aux représentations ou aux ambitions légitimes que portent les responsables politiques et économiques. Mais, il faut bien constater que le Finistère et plus généralement la Bretagne sont confrontés à des situations économiques difficiles qui ont conduit le Gouvernement à amplifier son effort en matière de participation financière au contrat État-région. Aussi, les différents exemples repris par l'honorable parlementaire doivent s'interpréter comme étant une perception d'un éventuel futur. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à une utilisation abusive du terme finistère, dont le seul sens demeure dans cet ouvrage celui de fin de la terre. Un synonyme aurait pu être employé comme celui de périphérique, il eût soulevé autant de difficultés d'interprétation.

S'agissant de la presentation du statut des universites (poles universitaires europeens, centres universitaires, ou antennes), elle correspond egalement a un futur possible en fonction d'une realite d'aujourd'hui qui est bien sur susceptible d'evoluer en fonction des politiques qui seront mises en oeuvre. Quant a l'aeroport de Notre-Dame-des-Landes, le projet existe et dispose de quelques soutiens, il recele une identite virtuelle qu'il convenait de mentionner sans pour autant l'assimiler a une decision de l'Etat. Pour ce qui est de la necessaire solidarite entre les territoires et les hommes, c'est sans conteste une des idees fortes qui soutiennent cette initiative d'un grand debat sur l'aménagement du territoire. Ceci signifie par ailleurs que toutes les zones du territoire national ne sont pas a egalite de chances, et qu'il convient precisement en fonction de ces disparites de leur assurer le mode de developpement le mieux approprie. Le debat sur l'aménagement du territoire se doit d'integrer ces realites, et il vise a recueillir les propositions des elus, des acteurs du developpement et des citoyens pour assumer le developpement de leur commune, de leur departement, de leur region et de la France dans l'Europe. Pour ce qui est du Finistere, l'honorable parlementaire interprete tres precisement la volonte du Premier Ministre. Il s'agit effectivement de donner a l'ensemble du territoire national les chances de remplir son role dans l'effort de developpement et de recherche de competitivite engage par la France. Il convient en outre, de penser plus globalement l'avenir de la France et de proceder aux changements necessaires pour affirmer l'avenir de notre territoire. Dans un monde en transformation rapide, il est imperatif de s'appuyer sur les forces vives de la nation, sur les potentiels que recele chaque region pour participer a la reconquete sociale et economique du territoire par la mise en oeuvre d'une vigoureuse politique d'aménagement du territoire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Miossec Charles](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6639

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 1993, page 3411

**Réponse publiée le :** 27 décembre 1993, page 4769